

apex
Burkina



LA TOMATE DU BURKINA FASO



Avec l'appui technique et financier
du programme SAPAA/FAO

OUAGADOUGOU BP 389 OUAGA 01 +226 25 31 13 00
BOBO DIOULASSO BP 32 25 BOBO DIOULASSO 01 +226 20 97 20 24

www.apexb.bf

info@apexb.bf

APEX-Burkina, la clé qui vous ouvre le marché extérieur

I. PRESENTATION DU PRODUIT

a. Définition et utilisation du produit



La tomate est un fruit charnu d'une herbacée du genre solanum, de la famille des solanacées. Elle se consomme comme un légume-fruit, cru ou cuit. La tomate est principalement utilisée pour la consommation mais aussi à des fins cosmétiques.

b. Zones de production

Au Burkina Faso, la tomate est produite sur toute l'étendue du territoire national. Toutefois, le niveau de production diffère d'une région à une autre. Les principales régions productrices sont la Boucle du Mouhoun, le Centre-Nord, les Hauts-Bassins, le Nord, le Centre-Sud et le Centre-Ouest. La région du Nord détient la plus grande production avec plus de 35% de la production totale du pays (DGESS/MAAH, 2019).

c. Variétés produites

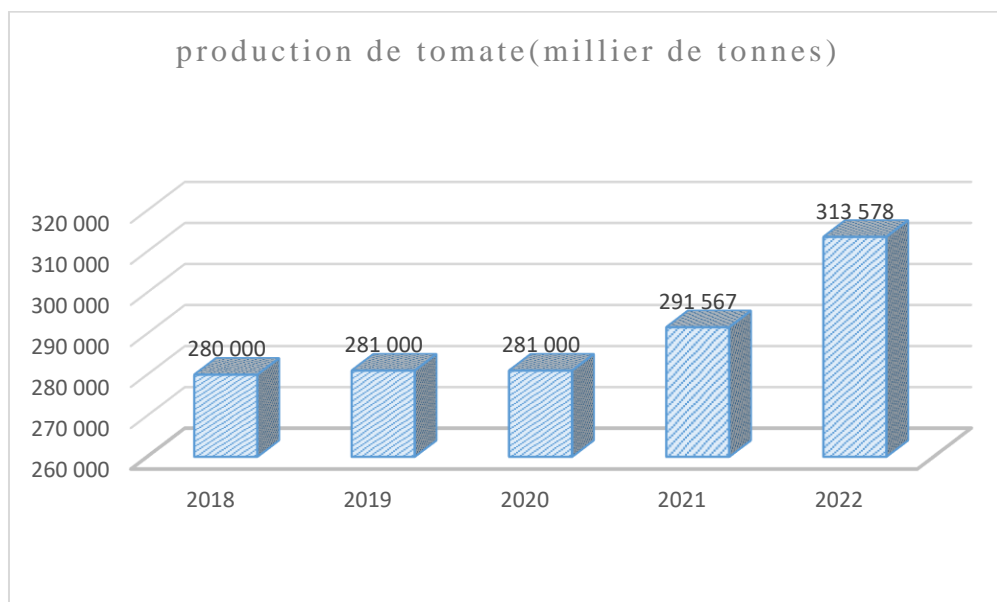
Plusieurs variétés de tomates sont produites au Burkina Faso telles que : Petomech, Cobra, Roma, Mona, Tropimech, Mongal. Ces variétés présentent d'énormes avantages sur le plan agronomique et commercial.

d. Offre nationale

Au Burkina Faso, la tomate est l'une des plus importantes cultures maraichères du pays. Elle est la troisième culture maraichère après l'oignon et le chou avec une production nationale annuelle estimée à 313 578 tonnes en 2022 (FAOSTAT). Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la quantité de tomate produite entre 2018 et 2022 au Burkina Faso.



Graphique 1 : Evolution de la production de tomate



Source : APEX-Burkina à partir de la base de données de FAOSTAT

e. Transformation du produit

L'industrie de la transformation de tomate a été jusque-là peu développée. En effet, environ 5% du volume total de la production nationale est transformé avec des rendements relativement faibles (DGPER, 2021). Les produits issus de la transformation sont entre autres la purée, le concentré, la tomate séchée et la tomate en poudre. La transformation est majoritairement artisanale avec une dizaine d'unités. Cependant, sur le plan industriel, on dénombre une unité de transformation opérationnelle et deux unités en cours de construction.



f. Organisation des acteurs

Les acteurs de la filière tomate sont regroupés au sein d'une interprofession dénommée « INTERTOMATE-BF ». Elle est constituée des organisations professionnelles d'envergure nationale des différents maillons, que sont la Fédération Nationale des Coopératives de Producteurs de Tomate du Burkina Faso (FNCPT/BF), l'Union nationale des sociétés coopératives des transformateurs de tomate du Burkina Faso (UNTT-BF) et l'Union nationale des commerçants et exportateurs de tomate du Burkina Faso (UNCET-BF).

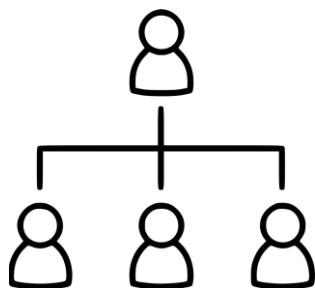


Tableau 1 : Degré de dynamisme des partenaires suggérés

Marchés cibles	Canada	Pologne	USA	Russie	Italie	France
Variations des parts de marché mondiale entre 2010-2020 (en %)	6,26	4,38	4,35	3,88	2,02	1,59

Source : Etude FAO, APEX-Burkina

III. CONDITIONS D'ACCES AUX MARCHES

Les conditions d'accès aux marchés varient selon les zones et les marchés de destination. Les principaux facteurs influençant l'accès aux marchés sont notamment les exigences commerciales du pays de destination (règlementations, normes, etc.) et les droits de douanes. Le tableau ci-dessous présente les conditions d'accès sur quelques marchés jugés dynamiques.

Tableau 2 : Conditions d'accès aux marchés porteurs identifiés

Marchés cibles	Conditions d'accès		
	Droits de douane appliqués	Mesures correctives commerciales	Nombre d'exigences réglementaires
Canada	0%	Non	57
Pologne	14,4%	Non	36
USA	1,97%	Non	69
Russie	10%	Non	25

Source: *Market Access Map*

Le respect des exigences réglementaires se matérialise par la fourniture de certificats qui sont délivrés par des structures habilitées. Les principales structures émettrices au Burkina Faso sont mentionnées dans le tableau suivant.

Tableau 3 : Les exigences règlementaires

Exigence règlementaire	Structures émettrices
Conformité aux exigences de Limites Maximales de Résidus (LMR) de pesticides	Agence Nationale pour la Sécurité Sanitaire de l'Environnement de l'Alimentation et du Travail et des produits de santé (ANSSEAT)
Conformité aux exigences d'hygiène (exigences physico-chimiques et microbiologiques)	ANSSEAT Institut de Recherche en Sciences Appliquées et Technologie (IRSAT)
Conformité sanitaire et phytosanitaire	Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement (DPVC/MARAH)
Conformité aux normes et standards commercialisations	Agence Burkinabè de Normalisation de la Métrologie de la Qualité (ABNORM)
Certificat d'Origine	Direction Générale des Douanes (DGD) ; Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF)

NB : Des informations plus détaillées sur les conditions d'accès pour chaque marché peuvent être obtenue à l'adresse suivante <https://www.macmap.org> ou auprès de l'Agence pour la Promotion des Exportations du Burkina.